

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 35 (1998)
Heft: 1363

Artikel: Brèves syndicales : d'un syndicat maison à un syndicat de branches
Autor: Savary, Géraldine
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1010277>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

D'un syndicat maison à un syndicat de branches

Le 25 octobre, les délégués de l'Union PTT ont accepté la naissance du syndicat de la Communication. Celui-ci devra être à la hauteur des enjeux futurs: Loi sur le personnel pour les employés de la Poste, réduction des effectifs à Swisscom, et surtout implantation du syndicat dans les entreprises privées de télécommunications.

SYNDICAT DES MÉDIAS, SYNA, syndicat de la Communication... À suivre l'évolution des maisons syndicales, on a le sentiment qu'elles s'éloignent progressivement d'une défense corporatiste et sectorielle pour s'engager vers un mouvement coordonné et plus généraliste.

Ouverture grand angle

L'Union PTT est donc morte, que vive le syndicat de la Communication! Dès le 1^{er} janvier, le petit dernier des grandes fédérations syndicales recouvrira les secteurs de la Poste, du transport, de la logistique, de la télécommunication et de la téléinformatique. L'éventail d'actions et de revendications sera considérablement élargi: d'une part négocier les futures conventions collectives des employés de la Poste avec la Confédération. D'ores et déjà, le projet de Loi sur le personnel est jugé insatisfaisant. Ensuite, réagir aux licenciements chez Swisscom, une première charrette de 2000 personnes ayant été annoncée par la direction. Enfin, et ce n'est pas le moindre des enjeux, occuper ce no man's land syndical que sont les nouvelles entreprises de télécommunications telles que DiAx, Sunrise Orange, etc. Sans compter la complexité de l'écheveau juridique qui couvrira le secteur: les employés de la Poste seront soumis à des contrats de droit public, les salariés des entreprises de télécommunications à des contrats de droit privé.

Ce nouveau champ d'activité syndicale rompt avec 107 ans d'histoire de l'Union PTT. Certes le nom change; mais la tête saura-t-elle faire de même? Les personnes nommées à la direction du nouveau syndicat proviennent toutes du sérail de l'Union PTT. Elles ont des pratiques et des habitudes qui correspondent à ce qu'un syndicat de fonctionnaires fédéraux implique: une culture du compromis, un secteur professionnel protégé des licenciements, de la concurrence et de l'exigence de rentabilité. Le syndicat de la Communication est condamné à redéfinir son rôle s'il veut passer d'une culture syndicale de branche à un élargissement de son activité et de ses membres. Il devra s'adapter non seulement aux nouveaux métiers qui fleurissent dans

la télécommunication et la téléinformatique, mais aussi à un nouveau type de salariat, sans tradition syndicale.

Enfin, les fonctionnaires de la Poste et les employés de Swisscom devront apprendre à travailler avec les salariés des entreprises concurrentes et non à les considérer comme des adversaires. Que chaque entreprise de télécommunications défende son propre marché ne doit pas signifier que les employés protègent le même pré-carré. gs

DEUXIÈME PILIER

La fin des fonds en déshérence

LES TRAVAILLEURS ÉTRANGERS toucheront les avoirs du 2^e pilier qu'ils avaient oubliés en Suisse. Ainsi en a décidé le Conseil fédéral. Rappel des faits.

En 1996, la Caisse genevoise des jardiniers, fermée 12 ans auparavant, dispose encore de fonds importants abandonnés par des travailleurs étrangers qui ont quitté la Suisse en ignorant qu'ils y laissaient une épargne retraite. Pour les retrouver, un secrétaire du Syndicat interprofessionnel des travailleurs (SIT) à Genève recherche dans le bottin les fils de ces immigrés, restés à Genève. Il en repère un certain nombre, surtout des Italiens. Puis le SIT passe par Internet pour retrouver les Ibériques. Le message atteint un journaliste espagnol qui décide d'organiser une émission télévisée à ce sujet.

Le problème des fonds en déshérence du 2^e pilier est désormais largement public. Une conseillère nationale s'en fait l'écho et demande que les caisses AVS servent d'intermédiaire entre les épargnants et les caisses du 2^e pilier.

Dans un premier temps le Conseil fédéral n'est pas chaud, mais le spectre des fonds juifs en déshérence amène le gouvernement suisse à créer une centrale 2^e pilier, qui pourra transmettre aux caisses l'adresse des ayants droit qui n'ont pas retiré leur capital à l'âge de la retraite. De plus cette centrale tiendra un registre des ayants droit avec lesquels les caisses du 2^e pilier ont perdu contact. ■

Tiré d'un article de Claude Bossy in *SIT-info*, octobre 1998.